

# Régimes enregistrés

## Frais de service<sup>1</sup>

- Transfert vers une autre institution financière
  - certificat de placement garanti 50,00 \$/certificat
  - compte à taux progressif ou à taux variable 50,00 \$/transfert
- Retrait partiel ou total<sup>2</sup>
  - certificat de placement garanti 50,00 \$/certificat
  - compte à taux progressif ou à taux variable 50,00 \$/retrait

<sup>1</sup> Ces frais s'appliquent pour les régimes de la Banque Nationale du Canada, de la Société de fiducie Natcan et du Trust Banque Nationale inc. offerts dans notre réseau de succursales.

<sup>2</sup> Ces frais s'appliquent également aux fins d'un Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) et d'un Régime d'accession à la propriété (RAP) si le prêt est contracté dans une autre institution financière. Pour les régimes FERR et FRV, ces frais s'appliquent pour le retrait total du régime seulement.